

**PROCES VERBAL  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

**Ordre du jour n°1 : Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 – Désignation des délégués suppléants des conseils municipaux.**

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020,

Vu la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2020, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

Pour la commune de Frouzins qui compte plus de 9 000 habitants et moins de 30 799 habitants, il est précisé que pour cette strate démographique :

- Tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit (art.L.285 du Code Electoral) ;

M.	LAFFON	Jérôme	Délégué
MME.	BENOIT	Anne-Laure	Délégué
M.	BOY	Jean-Pierre	Délégué
MME.	TRANIER	Nathalie	Délégué
M.	REFUTIN	Nicolas	Délégué
MME.	IDRICI	Asma	Délégué
M.	VIDAL	Alain	Délégué
MME.	ANDRES	Marie-Line	Délégué
M.	VIDAL	Thibault	Délégué
M.	BERTRAND	Alain	Délégué
MME.	LAMPIN	Amandine	Délégué
MME.	SEBASTIA	Valérie	Délégué
MME.	LAHADERNE	Sébastien	Délégué
MME.	CHIARELLO	Nathalie	Délégué
M.	PEYRONNET	Serge	Délégué
MME.	PAREDES	Valérie	Délégué
M.	ROBERT	Denis	Délégué
MME.	JACQUEMOND	Laure	Délégué
M.	LEBBED	Norédine	Délégué
MME.	MORINEAU	Marie-Christine	Délégué
M.	REAU	Anthony	Délégué
MME.	BERDUGO	Dolores	Délégué
MME.	MARTIN	Céline	Délégué
M.	LAFORGUE	Jacques	Délégué
MME.	LOPEZ	Lydie	Délégué
M.	NOVALES	Luc	Délégué
MME.	CHAMSON	Gisèle	Délégué
M.	BONHOMME	Guy	Délégué
M.	CABANEL	René	Délégué(remplé de M.Bonilla)

- La ville ne dispose pas de délégués supplémentaires ;
- En revanche, elle dispose de 8 délégués suppléants.

Les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune. Ils sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le principe de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire à l'ouverture de la séance comprenant les mentions suivantes :

- titre de la liste présentée
- nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Une liste a été déposée auprès du bureau électoral : La liste FROUZINS :

- 1- MAUREL Roger
- 2- TRANIER Marie-Rose
- 3- CARBONÉ Joseph
- 4- MAGOULES Josyane
- 5- CASTELLE Fabrice
- 6- TERRANCLE Sylvie
- 7- CAYREL Martin
- 8- NAVARRO Dominique

Conformément à l'article R133 du Code électoral, un bureau électoral est constitué dont les membres sont les suivants :

- Président : le maire
- secrétaire : M.RÉAU Anthony
- les deux conseillers les plus âgés : Mme MORINEAU Marie-Christine et M.PEYRONNET Serge
- les deux conseillers les plus jeunes : Mme IDRICI Asma et Mme MARTIN Céline

Il a été procédé, ensuite, sous la présidence de Monsieur Jérôme LAFFON, maire, à l'élection des délégués suppléants.

Ont été proclamés délégués suppléants pour les élections sénatoriales dont le suffrage aura lieu le 27 septembre 2020 :

- 1- MAUREL Roger
- 2- TRANIER Marie-Rose
- 3- CARBONÉ Joseph
- 4- MAGOULES Josyane
- 5- CASTELLE Fabrice
- 6- TERRANCLE Sylvie
- 7- CAYREL Martin
- 8- NAVARRO Dominique

**La séance est levé à 18h45**

**Le Maire,  
Jérôme LAFFON**

